



**Commune
de MARSONNAS**

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 15/02/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - **Pouvoirs** : CANIVET Cathy à VERNOUX Florine.

Quorum : le quorum est atteint. **Secrétaire de séance** : DEBOURG Philippe

Délibérations :

Demande de subvention DETR pour la réfection du toit de l'école maternelle

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics

Vente d'un terrain communal au 17 route de Dommartin

Rénovation énergétique de l'école maternelle et de la salle des fêtes

Ordre du jour :

Panneaux photovoltaïques : appel à manifestation d'intérêt

Voirie : travaux 2025

Bâtiments : travaux 2025 à prévoir

Cimetière : fissures et travaux à reprendre

Ecole : projets 2025

Ligue contre le cancer : zone non-fumeurs

LPO la Chouette Effraie : programme départemental

Demandes de subventions

Comptes-rendus des réunions extérieures

Date des prochains conseils municipaux

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 28/01/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.05 : demande de subvention DETR pour la réfection du toit de l'école maternelle :

Le maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de rénover la toiture de l'école maternelle. Sa superficie est estimée à 369 m². Ce projet est essentiel pour garantir la sécurité des enfants et du personnel en évitant les infiltrations d'eau et les dégradations. Ces travaux permettront aussi d'améliorer l'isolation thermique, réduisant ainsi les coûts énergétiques. De plus, une toiture en bon état préservera le bâtiment sur le long terme et assurera un environnement sain et confortable. Le maire informe du coût prévisionnel des travaux estimés à 42 000 € HT, soit 50 400 € TTC. Le projet pourrait être éligible à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 20 160 € TTC (soit 40%). Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le projet et son plan de financement.

2025.06 : choix de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics

Vu la consultation lancée le 8/01/2025 pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des espaces publics de Marsonnas, avec une date limite de réception des offres fixée au 5/02/2025 à 12h00, par la SPL INTERRA, vu le rapport d'analyse des offres établi par la SPL INTERRA, mandataire (cf. délib. 2024-35 du 20 décembre 2024), considérant que les critères de sélection des candidats étaient basés sur leur situation juridique, leurs capacités professionnelles, techniques et financières, et les critères de jugement des offres étaient pondérés comme suit : prix des prestations (40 %) et valeur technique (60 %), réunie le 13/02/2025 à Marsonnas, la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », propose d'attribuer le marché à : Groupement PURE/ARCHIGRAPH - PURE - Chemin du Port 01160 VARAMBON et ARCHIGRAPH - 403 rue des Rives de l'Ain 01160 VARAMBON. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'approuver le choix de la commission et choisit le Groupement PURE / ARCHIGRAPH comme maître d'œuvre pour la requalification des espaces publics, conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres pour un montant de 87 175 € HT soit 104 610 € TTC pour l'ensemble des tranches (tranche ferme et deux tranches optionnelles) et autorise la SPL INTERRA à signer ce marché et à notifier le démarrage des prestations pour la tranche ferme.

2025.07 : vente d'un terrain communal au 17 route de Dommartin

Le maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles cadastrées AN 619 – AN 621 – AN 623 située au 17 route de Dommartin. Considérant la demande d'un particulier domicilié 17 route de Dommartin à Marsonnas, d'acquiescer l'intégralité des parcelles AN 621 (6 m²), AN 623 (3 m²) ainsi qu'une partie de la parcelle AN 619 (263 m²), pour une superficie totale de 272 m², le cabinet de géomètre-expert Chanel Grand de Bourg-en-Bresse, a procédé à la division de la propriété le 6 février 2025. Une évaluation du prix de vente du terrain a été actée à 55 € le m² par le conseil municipal en date du 20 novembre 2024. La valeur du bien est donc estimée à 272 m² x 55€ = 14 960 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle d'une superficie de 272 m² située 17 route de Dommartin au prix de 14 960 €, autorise le maire de Marsonnas, à signer l'acte de vente et tout document y afférent auprès du notaire chargé de la transaction, dit que les frais liés à cette cession (notaire, bornage, enregistrement, etc.) seront à la charge de l'acquéreur, précise que le produit de cette vente sera inscrit au budget communal.

2025.08 : rénovation énergétique de l'école maternelle et de la salle des fêtes

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux envisagés pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la salle des fêtes. Ce projet répond à plusieurs objectifs : amélioration de la performance énergétique : réduction des consommations d'énergie grâce à une meilleure isolation thermique, modernisation des installations de chauffage et d'électricité pour limiter les pertes énergétiques. Mise en conformité et sécurité : amélioration de l'accessibilité des bâtiments et installation d'un système d'alarme PPMS à l'école. Modernisation et confort : réaménagement des espaces, installation de nouveaux équipements sanitaires à l'école, création d'un sas d'accueil à la salle des fêtes. Ces aménagements permettront d'assurer la pérennité des bâtiments publics, d'offrir un meilleur cadre de travail aux enfants et d'améliorer l'accueil du public. Le projet, d'un montant total de 379 613 € HT, pourrait bénéficier des cofinancements suivants :

| DEPENSES | | | RECETTES | | | | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------|---|--------------|------|------------|-------------|------|
| Description | | Montant HT | Co-financeurs | Montant | % | | | | |
| Honoraires divers (Maîtrise d'œuvre, AMO) | | 36 222,00 € | Etat (DETR 2025) | 114 000,00 € | 30 % | | | | |
| Missions SPS-CTC | | 6 000,00 € | | | | | | | |
| Etudes-Diagnostics-Constat | | 2 000,00 € | Région (Bonus Ruralité) | 40 000,00 € | 11 % | | | | |
| Travaux sur bâtiments | Ecole maternelle "283 431€" | Démolitions, gros-œuvre | 52 001,00 € | Conseil départemental de l'Ain (Pactes de territoire 2024-2026) | 65 000,00 € | 17 % | | | |
| | | Menuiseries extérieures | 32 000,00 € | | | | | | |
| | | Menuiseries intérieures | 38 340,00 € | | | | | | |
| | | Platerie, plafonds | 50 225,00 € | | | | | | |
| | | Sols, faïences | 29 115,00 € | | | | | | |
| | | Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire | 53 570,00 € | | | | GBA (PET2) | 76 799,00 € | 20 % |
| | | Electricité, courants faibles | 28 180,00 € | | | | | | |
| Salle des fêtes "51 960€" | | Démolitions, gros-œuvre | 2 460,00 € | Commune de MARSONNAS | 83 814,00 € | 22 % | | | |
| | | Menuiseries extérieures | 49 150,00 € | | | | | | |
| | | Electricité, courants faibles | 350,00 € | | | | | | |
| TOTAL | | 379 613,00 € | TOTAL | 379 613,00 € | 100 % | | | | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle et de la salle des fêtes, d'autoriser monsieur le maire à solliciter les cofinancements prévus, d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

Questions diverses

Panneaux photovoltaïques : appel à manifestation d'intérêt : la procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur les toits de l'école maternelle et de la salle des fêtes de Marsonnas (01340) a été publiée. Retour des offres pour lundi 3 mars 2025 à 12h.

Voirie : la commission voirie s'est réunie le 15 février 2025 afin de déterminer les besoins en termes de voirie et de traversées de route pour 2025.

Bâtiments : travaux 2025 à prévoir : la commission bâtiments se réunira le 8 mars à 10h pour établir un programme de travaux pour 2025 et préparer le budget communal. La reprise des menuiseries côtés Est de la mairie a été évoquée.

Cimetière : fissures et travaux à reprendre : la partie du mur fissuré du cimetière va être cassé et repris en mai/juin par l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Ecole : projets 2025

Projet musique : la demande de subvention de 480€, demandée par l'école de Marsonnas, a été acceptée et sera versée au Sou des Ecoles pour financer une partie du projet musique et la location de la salle de spectacle.

Sable et terre végétale : la commune a remis du sable dans l'espace de jeu dédié à l'école et remettra de la terre végétale dans les semaines qui viennent (en même temps que le comité de fleurissement).

Récupérateur d'eau : la commune va chercher des pistes de financement du côté de Grand Bourg Agglo et attend plus de précisions de la part des enseignants sur l'installation de ces récupérateurs et leur utilisation.

Fleurir la cour : la commune ne participera pas financièrement mais peut faire don d'anciens bacs utilisés par le fleurissement.

Installation d'un poulailler : l'équipe municipale n'est pas favorable à l'installation d'un poulailler qui attirerait les rongeurs à l'école.

Ligue contre le cancer : un espace non-fumeurs sera matérialisé devant l'école. Une information préalable sera faite aux parents par le biais des cahiers. Des panneaux doivent être commandés pour informer le public.

Accueillons la Chouette Effraie : programme départemental : l'association LPO AURA sollicite Marsonnas pour la sauvegarde de la chouette effraie et propose de visiter l'église et son clocher pour installer un nichoir. La chouette régule les populations de rongeurs et est sur la liste des espèces protégées. Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

Demandes de subventions : le conseil municipal n'a pas donné suite à la demande de subvention de l'association ABCDE ni à la demande de La ligue contre le cancer.

Assainissement : le dossier réglementaire de la nouvelle station d'épuration a été déposé auprès de la DDT. L'instruction pourrait durer aux environs de 2 mois. Le curage du 1^{er} bassin de lagunage préalable à la construction de la station pourrait être réalisé fin mars/début avril. La consultation pour les travaux devrait être lancée en avril, pour un démarrage du chantier en septembre.

Frelons asiatiques : la commune de Marsonnas a signé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour lutter contre le frelon asiatique. Cette convention concerne la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques. La mairie s'est engagée à coordonner l'action de piégeage de la commune, s'entourer de l'aide nécessaire (nomination d'un référent communal : Guillaume Verne), de décider des emplacements des pièges, d'organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts.

CCID : commission communale des impôts directs : vendredi 21 mars 2025 à 10h

Infos élus gendarmerie : consultation du rapport des interventions et infractions sur la commune.

Comptes-rendus des réunions extérieures :

Le Syndicat de la Reyssouze remercie la commune pour son accueil à la salle des fêtes le 18/02/2025.

Réunion VTT : GBA développe le VTT côté Bresse avec 900 km de traces. Les élus donnent leur accord pour l'entretien du parcours situé sur la commune.

Syndicat des eaux (SVRVJ) : vote du CA et approbation des comptes de gestion 2024. Vote du budget primitif. Le sujet du vol de l'eau sur poteau incendie a été évoqué, sujet devenant récurrent. Projet de contrat « eau climat » avec l'agence de l'eau. Le tarif de l'eau n'a pas augmenté, en revanche celui de l'assainissement oui. Les coûts des réseaux sont de plus en plus élevés.

AG de la bibliothèque : le maire souligne que les bénévoles de la bibliothèque de Marsonnas sont particulièrement dynamiques : organisation de nombreuses animations culturelles toute l'année, tri des ouvrages, permanences, accueils de classe et communication (nouveau logo, page Facebook...). Et encore de nombreux projets en perspective pour 2025.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Jeudi 27 mars 2025 19h30 – Jeudi 24 avril à 19h30 – Mercredi 14 mai à 19h30 – Jeudi 19 juin à 19h30.

Commission finances : mardi 11 mars 17h30 - CCID : vendredi 21 mars à 10 heures.

Fin de la séance à 22 heures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy ANTOINET

Le secrétaire de séance,
DEBOURG Philippe

